REPUBLIQUE DU BENIN
-*-*-*-*-*-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-*-*-*-*-*-

DECRET N° 2009-062 DU 18 MARS 2009
Chargeant Monsieur **Joseph AHANHANZO** Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle, de l'intérim de Monsieur **Christophe Kint AGUIAR**, Ministre du Travail et de la Fonction Publique pour compter du 17 au 21 février 2009.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT

VU la loi N° 090-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

VU le décret N° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er : Pour compter du **17 au 21 février 2009**, Monsieur **Joseph AHANHANZO**, Ministre de la Reforme Administrative et Institutionnelle, est chargé de l'intérim de Monsieur **Christophe Kint AGUIAR**, Ministre du Travail et de la Fonction Publique.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 mars 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 HCJ 2 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEF 2 MRAI 2 MTFP 2 SGG 4 Autres Ministères 29 Départements 6 JORB 1